

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 juin 2023 à 18h30**

**Présents :** Françoise CLEMENT, Sigismond ROZANSKI, Olivier MOREAU, Louis AYNES,  
Françoise ROCHE, Françoise DOITRAND, Monique RATHIER, Audrey PEURIERE,  
Jean-Pierre BRUYÈRE

**Pouvoir :** 0

**Absents :** Sébastien RATHIER

**Votants :** 9

**Secrétaire de séance :** Françoise ROCHE

1. Après lecture, le **compte-rendu du conseil municipal en date du 12 avril 2023** est adopté à l'unanimité.

### **2. Formalités**

Demandes d'éventuelles prises de parole sur le point « préemption » par Messieurs Jean-Michel CLEMENT et Marc-Olivier JOURDAN.

**2.1. Vente par la commune** de parcelles à Madame et Messieurs Guillaume BURNOL et Sophie BURNOL/Clément BARNACHON

Nous sommes dans l'attente d'une date pour la vente à fixer par le notaire.

#### **2.2. Jurés d'assises**

Dans la circulaire du 13 avril 2023, Monsieur le Préfet nous demande de procéder au tirage au sort des communes pour la répartition des Jurés d'Assises pour l'année 2024.

6 communes sont tirées d'office : Champdieu, Marcilly-le-Châtel, Montverdun, Saint-Germain-Laval, Noirétable, Boën-sur-Lignon

Sur les 45 communes restantes, Monsieur Pierre-Jean ROCHETTE, maire de Boën-sur-Lignon, doit procéder au tirage au sort de 16 communes.

Dans un second temps, les 16 communes concernées seront informées et procéderont au tirage au sort de 3 jurés.

#### **2.3. Compte Financier Unique (CFU)**

La commune de Grézolles se portera candidate pour entrer dans ce processus.

#### **2.4. Urbanisme**

Monsieur et Madame Lionel GIRAUD ont adressé en mairie par courrier Recommandé avec Accusé de Réception une demande d'achat de la parcelle

Les membres du conseil municipal par 7 voix pour et 2 voix contre approuvent cette vente pour un montant de 10 000€ hors frais de notaire.

#### **2.5. Multi-services**

Monsieur et Madame GAY, propriétaires des biens cadastrés AA91 et AA92, seraient vendeurs. Ces 2 parcelles conviendraient parfaitement pour l'implantation d'un futur multi-services. Le projet peut donc avancer.

## **2.6. Intervention d'un huissier sur le bar communal**

Le commandement par huissier pour demande de paiement de plusieurs loyers et non-exploitation de la licence tabac a été remis par la SASU Desmarthon-Mercadié le 6 juin 2023.

## **3. Travaux**

### **3.1. Travaux sur l'église**

Les travaux sur les cloches et les travaux de commandes ont été réalisés.  
Une aide financière nous sera apportée par le CD42.

Lors des précédents travaux, on nous a signalé des désordres dans le clocher : fissures, infiltrations.

Un passage de drone a été réalisé.

L'intervention d'un spécialiste est nécessaire.

### **3.2. Voirie**

Des travaux seront réalisés sur la Voirie Communale n°118, chemin de GrandForge ; et les abords de la ferme Vernay.

Une consultation a été lancée avec retour des plis pour le 30 juin 2023.

Les travaux devraient être réalisés à l'automne 2023.

### **3.3. Déconstruction des granges RICAU et SAMIN**

Le permis de démolir est accepté. Les prescriptions de l'ABF seront respectées.

La déconstruction est prévue pour la dernière semaine de juin 2023.

### **3.4. Taille des banquettes**

La taille des « banquettes », bords de route, est réalisée par l'entreprise MARCON. Pas de taille des haies en cette saison.

### **3.5. Tables de pique-nique**

2 tables de pique-nique nous sont offertes par la CCVAI pour être installées dans les points remarquables ou chemins de randonnées.

La 1<sup>ère</sup> sera installée vers la chapelle Sainte-Barbe ;

La 2<sup>ème</sup> fera partie de l'aménagement après déconstruction des granges RICAU et SAMIN.

## **4. Finances**

### **4.1. Utilisation de l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi**

Nombre d'heures réalisées de janvier à mars 2023 : 20h

### **4.2. Mur de l'école**

DETR attendue : 12 691,00€

La demande de subvention CD42 est toujours en attente de validation.

### **4.3. Bilan financier par la CDL (Conseillère aux décideurs Locaux) en collaboration avec la DGFIP**

Les données sont proposées aux conseillers municipaux avec un comparatif avec les communes de même strate au niveau départemental et national.

Les travaux de l'an dernier ont été payés sur 2022. Les aides attendues devraient nous parvenir sur 2023, voire 2024.

Dans cette attente, il convient de rester attentifs à nos dépenses et à bien cerner les montages financiers.

#### **4.4. Droit de préemption**

Une proposition financière pour l'achat des parcelles B46 et B47, en parties constructibles, a été faite à Madame Cécile JOURDAN, propriétaire.

Cette dernière a refusé la proposition de la commune et malgré nos sollicitations n'a pas formulé de contre-proposition.

Cette année 2023, le montant de l'achat des parcelles n'a pas été voté au budget. Il a été privilégié le projet multi-services.

Madame JOURDAN, via un agent immobilier a mis son terrain en vente sur le Bon Coin.

Un particulier s'est positionné rapidement pour cet achat avec le même projet que celui de la commune : créer environ 4 parcelles, conformément au PLU.

La commune de Grézolles, dans le cadre de son PLU (approuvé le 14 février 2018), bénéficie d'un droit de préemption sur les biens situés en zone U et AU. Une préemption s'applique lorsqu'elle est motivée par un réel motif d'intérêt général.

Une présentation des éléments financiers est proposée aux conseillers municipaux.

Après débat, un vote à bulletin secret (demande préalable de Monsieur Sébastien RATHIER), est organisé :

3 choix :

- POUR la préemption par la commune : la commune achète le terrain et gère le projet : 2 voix
- ABSTENTION : 0 voix
- CONTRE la préemption : le particulier achète le terrain et le gère en conformité avec le PLU : 7 voix

La décision est prise de ne pas préempter les parcelles B46 et B47.

#### **4.5. Aide pour l'accueil des Ukrainiens**

Monsieur Yves NICOLIN a fait savoir que, dans le cadre du dispositif Roannais-Ukraine/Elus, les ressources permettant l'accueil des réfugiés ukrainiens s'épuisent.

Les membres du conseil municipal décident de verser une aide de 150€ (environ 0,50€/habitant)

## **5. Questions diverses**

### **5.1. Invitation Entreprise Doitrand**

Les membres du conseil municipal sont invités à la journée « Portes Ouvertes » organisée le 17 juin 2023 de 9h à 12h

### **5.2. Passage de grumiers sur le Chemin des Rivières**

Des grumiers chargent sur les terrains de la commune de Saint-Martin-la-Sauveté et empruntent ensuite le Chemin des Rivières.

D'une part leur passage endommage les infrastructures (route, plaques fragilisées, ...). D'autre part, le chemin étant très étroit il y a danger à la fois pour la circulation et pour certains angles de maison. Un courrier sera rédigé et adressé à la mairie de Saint-Martin-la-Sauveté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.